



## CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

- Vous avez plus de 16 ans...
- Vous habitez le territoire de la CC Orne Moselle ou vous représentez un organisme économique, social, culturel, éducatif, scientifique, environnemental ou associatif du périmètre de la communauté de communes...
- Vous vous sentez concerné par votre territoire, vous vous y impliquez déjà, vous êtes motivé(e) pour échanger, partager vos idées, vos connaissances. Vous êtes à l'écoute des autres et vous avez envie d'imaginer collectivement des solutions pour demain...

**Et si vous faisiez partie du conseil de développement de  
la communauté de communes du Pays Orne Moselle ?**

**Plus d'infos et candidature avant le 08 août 2021 :  
sur le site [www.ccpom.fr](http://www.ccpom.fr)**





Madame, Monsieur,

La communauté de communes du Pays Orne Moselle va prochainement mettre en place un Conseil de développement. Outil de la démocratie locale, cette instance qui réunit des habitants et « forces vives » du territoire est une chance pour nous élus locaux de recueillir les besoins, d'enrichir la réflexion et les idées d'actions à mettre en place sur tous les sujets qui font la vie de notre territoire.

Un groupe de 9 habitants travaille depuis quelques temps avec les services de la communauté de communes et l'association Citoyens & Territoires à la mise en place de ce conseil de développement et je les en remercie. En partant de la loi, ils ont imaginé les contours et missions de cette nouvelle instance. Une fois constitué, le conseil de développement pourra enrichir ces premiers travaux.

Pour mener à bien ces travaux, j'ai décidé de confier à Michel HENRY la Présidence de ce comité de préfiguration et de ce futur CODEV.

Je vous invite à lire ces informations et peut-être envisager de participer au conseil de développement.

Avec mes cordiales salutations,

**Lionel FOURNIER,**  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays Orne Moselle



Nous sommes neuf personnes qui avons été sollicités pour à la mise en place d'un conseil de développement. Nous venons d'horizons différents : enseignants, directrice d'entreprise, créateur d'entreprise, maraîchère, photographe, retraité, spécialiste LPO, restaurateur et animateur de fablab. Encadrées par les spécialistes de Citoyens et Territoires nous avons formé un comité de préfiguration dont l'objectif est de poser les fondations du futur CODEV. Nous y avons travaillé 8 mois. Il nous a fallu tout découvrir des CODEV puis imaginer ce que pourrait être celui de la CCPOM. Ce qui nous a guidé depuis le début c'est la volonté de créer un conseil qui soit une instance démocratique qui hors des idéaux politiques puisse être un lieu de réflexions, d'imagination, de créativité. Les travaux à venir n'auront qu'une seule ambition : contribuer et participer à l'évolution de notre territoire. Le comité de préfiguration vous encourage à nous rejoindre pour former cet automne 2021 le CODEV de la CCPOM.

**Le comité de préfiguration**



### UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT C'EST QUOI ?

Le conseil de développement est une instance démocratique et participative œuvrant sur le territoire de la Communauté de communes du pays Orne Moselle (CCPOM). C'est un lieu de réflexion, de débats, de propositions, d'avis, sur tout ce qui concerne la vie du territoire : développement économique, transition énergétique et écologique, action sociale, mobilité et services...

Les élus de la CCPOM peuvent solliciter l'avis du conseil de développement et ce dernier peut se saisir lui-même de sujets. Les travaux du Conseil de développement sont communiqués aux élus. Le conseil de développement n'est pas une instance de décision mais il vient élargir et enrichir la décision des élus.



### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une fois constitué, le conseil de développement sera installé à l'automne 2021 (si la situation sanitaire le permet).

Chacun sera amené à s'investir, à participer aux réunions, en fonction de ses centres d'intérêt. Une charte de fonctionnement du conseil de développement a été préparée par un comité préfigurateur composé d'habitants du territoire. Elle sera présentée aux membres du conseil de développement qui pourront la compléter et la signer comme acte d'engagement. Elle est d'ores et déjà consultable sur le site internet de la communauté de communes.





## QUI PEUT PARTICIPER ?

- Toute personne de plus de 16 ans se sentant concernée par la vie du territoire à condition qu'elle y habite ou qu'elle y exerce une activité. (Les collèves seront sollicités pour quelques jeunes de moins de 16 ans).
- Des représentants d'organismes (associations, entreprises, coopératives, syndicats...) issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux se trouvant sur le territoire de la CCPOM.

C'est un engagement volontaire et bénévole pour une durée de 3 ans renouvelable. Les membres n'ont pas de mandat politique électif.

Les candidatures seront étudiées en tenant compte du respect de la parité hommes-femmes, ainsi que de l'équilibre géographique et générationnel. Pour les organismes, un seul représentant sera retenu pour faire partie du CODEV mais nous demandons, si possible, de proposer deux noms, un homme et une femme.

L'objectif est de réunir dans un premier temps une cinquantaine de personnes puis le conseil de développement pourra évoluer.



## COMMENT CANDIDATER ?

En vous rendant sur le site internet de la communauté de communes : [www.ccpom.fr](http://www.ccpom.fr), rubrique actualité (ou en utilisant le QR code ci-dessous) : un formulaire de candidature au conseil de développement y est proposé. Vous pouvez aussi vous adresser à la communauté de communes pour recevoir le formulaire sous une autre forme.

Pour les candidatures en tant qu'organisme présent ou agissant sur le territoire, nous demandons, si possible, à ce que deux personnes se portent candidates, un homme et une femme (une seule personne sera retenue in fine).

Si d'aventure le nombre de candidatures était trop important, un choix sera fait pour respecter les critères de constitution cités plus haut et au besoin il sera procédé à un tirage au sort. Pour autant, il sera proposé aux personnes non retenues d'être recontactées le cas échéant, en fonction de leurs centres d'intérêt, dans le cadre de travaux à venir du conseil de développement (enquêtes, débats, etc).



**Date limite de candidature : 08 août 2021. Une réponse sera donnée début septembre à tous les candidats.**

### Plus d'informations :

Afin de prendre votre décision de candidater en toute connaissance, sur le site CCPOM vous trouverez :

- document pour candidature
- charte de fonctionnement du CODEV de la CCPOM
- lien vers la coordination nationale des conseils de développement

[www.ccpom.fr](http://www.ccpom.fr)

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle : 03 87 58 32 32,  
[ccpom@ccpom.fr](mailto:ccpom@ccpom.fr)